

DEPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 6 Décembre 2023

**Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35**

L'an deux mille vingt-trois, le six décembre à dix-neuf heures.

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le quatorze novembre deux mille vingt-trois, s'est rassemblé en salle des Mariages et du Conseil sous la présidence de Lionel BENHAROUS, Maire.

OBJET

DESIGNATION DES
REPRESENTANT.ES
AU SEIN DE
L'ASSOCIATION DE
PREFIGURATION ET
GESTION DU
MEMORIAL NATIONAL
DEDIE AUX FEMMES
DANS LA RESISTANCE
ET LA DEPORTATION

PRESENTS :

Lionel BENHAROUS, Sander CISINSKI, Christophe PAQUIS, Nathalie BETEMPS, Daniel GUIRAUD, Moussou NIANG, Guillaume LAFEUILLE, Lionel PRIMAULT Valérie LEBAS, Christian LAGRANGE, Mathias GOLDBERG, Arnold BAC, Liliane GAUDUBOIS, Patrick BILLOUET, Patrick CARROUER, Richard LE PONTOIS, Lisa YAHIAOUI, Gaëlle GIFFARD, Martin DOUXAMI, Simon BERNSTEIN, Nancy AGUILERA TORRES, Vincent DURAND, Frédérique SARRE, Bénédicte BARBET.

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS ET REPRESENTES :

Malika DJERBOUA par Liliane GAUDUBOIS, Delphine PUIER par Christophe PAQUIS, Alice CANABATE par Lionel PRIMAULT, Madeline DA SILVA par Richard LE PONTOIS, Sonia ANGEL par Patrick CARROUER, Lucie FERRANDON par Sander CISINSKI, Johanna BERREBI par Guillaume LAFEUILLE, Hélène BERTHOUMIEUX par Frédérique SARRE, Brigitte BERCERON par Bénédicte BARBET

ABSENTS : Jimmy VIVANTE, Bruno ZILBERG,
SECRETAIRE : Patrick CARROUER

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 DECEMBRE 2023

OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANT.ES AU SEIN DE L'ASSOCIATION DE PREFIGURATION ET GESTION DU MEMORIAL NATIONAL DEDIE AUX FEMMES DANS LA RESISTANCE ET LA DEPORTATION

LE CONSEIL,

Sur proposition du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT CE QUI SUIT :

L'article 4 des statuts de l'« Association de préfiguration et gestion du Mémorial national dédié aux femmes dans la Résistance et la Déportation au sein du Fort « dit de Romainville » » prévoit que la commune des Lilas est membre de droit de cette association et qu'à cet effet la collectivité doit nommer quatre représentant.es.

VU le budget communal,

VU l'avis de la commission compétente,

VU le rapport du représentant légal,

APRES EN AVOIR DELIBERE :

ARTICLE 1 : Approuve l'adhésion de la commune des Lilas à l'Association de préfiguration et gestion du Mémorial national dédié aux femmes dans la Résistance et la Déportation au sein du Fort « dit de Romainville » aux Lilas.

ARTICLE 2 : Approuve la nomination des quatre représentant.es suivant.es à l'unanimité :

- Lionel BENHAROUS,
- Madeline DA SILVA,
- Daniel GUIRAUD,
- Christian LAGRANGE.

ARTICLE 3 : Autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous documents y afférents.

Délibération votée par trente-trois voix en faveur, aucune voix contre et aucune abstention

Le Maire des Lilas

Lionel BENHAROUS



Le secrétaire de séance

Patrick CARROUER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300456-20231206-d113-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2023

Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture
- et de sa publication le

13 DEC. 2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, sis 7 rue Catherine Puig 93100 Montreuil, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.